

DÉCLARATION DES MEMBRES DU CHSCTD44 (14 JUIN 2018) **BILAN DES TRAVAUX DU CHSCTD 44 EN 2017-2018**

Les membres du CHSCTD44 réaffirment d'abord avec force leur attachement à l'instance CHSCT. Connaissant cette instance, ses enjeux, et les besoins criants, les membres du CHSCTD44 ne se font aucune illusion quant au résultat auquel conduirait la fusion de cette instance : les personnels y seraient dans tous les cas perdants !

Ensuite, en cette fin d'année scolaire, voici le bilan que les membres du CHSCTD-44 font des travaux de l'instance pour 2017/2018 :

Les membres du CHSCTD44 actent :

- la tenue des 5 instances, conformément à ce qui est écrit dans le règlement intérieur du CHSCTD44.
- l'organisation de 2 journées de formation par les ISST : 1 en octobre sur la visite des membres des CHSCT et 1 en janvier sur les procédures de dérogation pour les jeunes de moins de 15 ans, les travaux sur site, l'amiante et l'enquête
- le travail en collaboration avec les personnels de la DSDEN pour ce qui concerne la préparation des instances, le déroulement des instances, la mise en place de l'espace de travail Tribu.
- les 3 visites de l'école de la Chauvinière, du collège Pierre de Coubertin de Legé et du site administratif de la Jonelière
- la tenue de 3 groupes de travail qui ont permis : la rédaction des comptes-rendus de visite, la rédaction d'une fiche de signalement Registre Danger Grave et Imminent pour le 1^{er} et le 2nd degré et un travail d'amélioration de l'efficacité des fiches RSST

Les membres du CHSCTD44 regrettent :

- de n'avoir pu effectuer une 4^{ème} visite.
- de n'avoir pu travailler davantage en collaboration avec l'ISST, le médecin de prévention et la conseillère de prévention
- le retard dans la mise en ligne des documents réglementaires : PV anonymés de l'instance et avis votés en séance sur le site de la DSDEN44 qui sont pourtant une obligation légale dans un délai de 1 mois
- le manque de réponses de certains chefs de service aux fiches RSST et/ou des réponses trop générales.

Les membres du CHSCTD44 ne peuvent accepter :

- l'absence de médecin de prévention pour la 2^{ème} année

Les membres du CHSCTD44 constatent que leur travail a permis de contribuer à améliorer les conditions de travail des personnels par :

- la mise en place et l'amélioration du cheminement des fiches RSST dans le premier degré
- le suivi des fiches RSST qui ont permis de prendre en compte certaines situations
- les visites d'établissement qui ont été effectuées, les rapports et les avis rédigés par le CHSCTD44

En 2018/2019, les membres du CHSCTD44 poursuivront leur action à la lumière de ce bilan.

- ils continueront leur action pour normaliser le cheminement des fiches dans le premier degré afin que les réponses adaptées soient données
- comme en 2016/2017, en 2017/2018 ils s'interrogent sur le très faible nombre de fiches RSST émanant du 2nd degré et des personnels administratifs (5). Ils considèrent donc que la promotion du RSST dans le second degré sera donc un axe de travail prioritaire en 2018/2019
- les membres du CHSCTD44 continueront à agir contre les agressions des personnels, notamment les cas d'agression de personnels du premier degré par des élèves ou des familles

Les membres du CHSCTD44 assurent les personnels qui relèvent de leur périmètre, qu'ils seront à nouveau présents pour mener à bien leurs missions le mieux possible en 2018-2019.